

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Retiré

AMENDEMENT

N ° 188

présenté par
M. Tardy, M. Saddier et M. Hetzel

ARTICLE 19 SEPTIES

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , en permettant d'aboutir à un tri efficace et de qualité pour les différents matériaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire de veiller à la qualité des matériaux pour un recyclage efficace. Le présent amendement vise donc à rappeler cet objectif.